

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel/Fax : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wandoo.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 août, à 19h le conseil municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : **12 juillet 2024**

Etaient présents : M. Franck MAITRE, Mme Fabienne PREVOST

M. Daniel HEUDES, Mme Aimée BEAUBELICOUX,

M. Yves DUPUY, Mme Sonia BARBONNAIS,

M. Michel LEBRAUD, Mme Marie THOURY

Mme Christine GOURINAT-MICHELET

M. Benoît GRAVELAT et M. Joseph MOUSSET

Mme Marie THOURY a été élue secrétaire

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2024

Travaux de voirie réalisés par la Communauté de communes ELAN :

Monsieur le Maire explique que les travaux envisagés dans le bourg ont été chiffrés à 24 000 €. Ils seront réalisés en 2 tranches sur 2 ans. La préparation des travaux se fera fin 2024 et/ou tout début 2025 et la deuxième partie courant 2025.

2024-26 ATTRIBUTION MARCHÉ CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques un appel d'offre a été lancé du 3 juillet 2024 au 26 juillet 2024.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 29 juillet dernier pour l'ouverture des enveloppes a étudié l'analyse des offres réalisées par le cabinet de Monsieur PAUGNAT, de l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- **Pour le lot n°01 – Terrassement – VRD** : L'Entreprise MASSY TP domiciliée 32 route de Toulouse 87220 BOISSEUIL - pour un montant de 55 587, 96 € HT et pour la tranche optionnelle 1 pour un montant de 9 079, 35 € HT

- **Pour le lot n°02 – Gros œuvre** : L'Entreprise SAS MAZIERE domiciliée Les cinq routes 87520 VEYRAC – pour un montant de 27 250 € HT

- **Pour le lot n°03 – Charpente métallique – couverture - bardage** : L'Entreprise SARL ABCS domiciliée ZI du Pavillon 87200 SAINT-JUNIEN – pour un montant de 49 591, 50 € HT

- **Pour le lot n°04 – Menuiserie Extérieure** : L'Entreprise SARL ABCS domiciliée ZI du Pavillon 87200 SAINT-JUNIEN - pour un montant de 19 180 € HT

- **Pour le lot n°05 – Chauffage – plomberie - sanitaires** : L'Entreprise S.E.C.B. domiciliée 80 route de Limoges – BP6 87300 BELLAC - pour un montant de 4 153, 33 € HT

- **Pour le lot n°06 – Electricité** : L'Entreprise EURL BARRIANT - domiciliée 7 lotissement de la gare 87800 LA MAYZE - pour un montant de 6 209, 00 € HT

- **Le lot n°07 – Construction modulaire** : est infructueux. Une consultation en directe sera lancée ultérieurement.

- **Pour le lot n°08 – Panneaux solaires** : L'Entreprise AEL SCOP SA - domiciliée 99 rue Henri Giffard – BP1522 – 87020 LIMOGES CEDEX 9 - pour un montant de 13 487, 22 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 8 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse

économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- ATTRIBUE les 8 lots de l'appel d'offres (lot n°1 - 2 - 3 - 4 - 5- 6 - 8) relatif à la réhabilitation et à l'extension de la salle des fêtes conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2024.

Il a précisé cependant que sur le lot 5, l'entreprise doit ajuster son devis car il comprend des prestations déjà attribuées au lot 1 et le montant dépasse l'estimation du dossier de consultation.

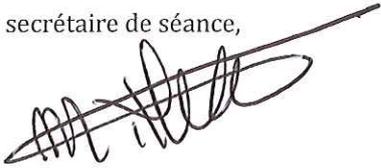
Les offres non-retenues seront avisées à partir du 7 août et les entreprises retenues notifiées à partir du 19 août.

QUESTIONS DIVERSES :

Les organisateurs du Buis Blues Festival devraient nous transmettre des entrées, Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui souhaite s'y rendre.

A 21h 00, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

La secrétaire de séance,



Marie THOURY

Le Maire,



Franck MAITRE